DEPARTEMENT de la MAYENNE
COMMUNE de ST-GEORGES-BUTTAVENT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 053-215302191-20261112-2026_89D-DE

N° 2026-89

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION : 03/11/2026

NOMBRE de CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

L'an deux mil vingt-six le 12 novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard BRODIN du conseil municipal.

Étaient présents : Sylvia DENIS, Maxime BOURDAIS, Jocelyne CHEMIN, Laurent MEIGRET, Nicole BOURGOUIN, Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Luc GARNIER, Thibault GENEST, Christelle CERISIER, Justine GOUET, Stéphane BOUVIER

étaient absent(es) excusé(es) : Valérie FOUBERT, Daniel FORTIN, Pauline VERON

Secrétaire de séance : Mme Sylvia DENIS

2026-89 VENTE PARCELLE LOT 12 AU PROFIT DE M. DURAND Franck et MME PELTIER Renée

Monsieur Le Maire indique que M. DURAND Franck et Mme PELTIER Renée souhaitent acquérir la parcelle lot 12 de la résidence de la Forêt cadastrée WB 376 pour une surface de 685 m2, 5 rue des écureuils pour y construire une maison individuelle. Considérant que les 13 parcelles constructibles à la résidence de la Forêt sont vendues au prix de 29,90 € HT du m2, le prix dudit terrain est de 24 577,44 € TTC.

La commune se chargera d'établir un acte administratif pour cette vente, les frais inhérents à la publication de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir évoqué avec les membres du Conseil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir au Maire ou à ses adjoints pour signer l'acte définitif.

Le Maire,
Gérard BRODIN

Mairie de ST-GEORGES-BUTTAVENT (MAYENNE)

Mise en ligne le : 18/11/2026 11:54 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87835